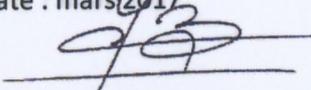


 <p><b>Mairie de Saint-Mammès</b> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Plan communal de sauvegarde</p>	<p>Délibération du Conseil Date : mars 2017  Version 2.D</p>
<p>INTRODUCTION</p>		<p>○ ○ ○ ○</p>

Risque

## INONDATION

La commune est située à la confluence de la Seine et du Loing, en aval de Montereau – Fault Yonne, ce qui la place sous les flux croisés de la Seine, l’Aube, l’Yonne et du Loing.

La conjugaison des phénomènes de montée des eaux qui, pris unitairement ne serait pas catastrophique, ont des conséquences significatives chez les riverains des quais de la Seine comme du Loing, ainsi que sur quelques rues intracommunales non loin des cours d’eau.

Les fiches – réflexe qui suivent permettent de graduer les efforts à fournir par la commune en fonction du niveau de risque (cote des cours d’eau).

**C’est le risque le plus présent sur la commune avec les fortes chaleurs (ou canicule).**

Il faut différencier les différents épisodes d’aléas :

- La montée des eaux qui est un phénomène en général lent et qui ne nécessite aucune intervention mais une simple vigilance, les cours d’eau restant dans leur lit.
- L’inondation qui est un phénomène souvent lent avec des cours d’eau qui sortent de leur lit et peuvent causer des dégâts quel que soit la hauteur d’eau dans les habitations.
- La crue qui est un phénomène rapide, qui laisse démuni l’ensemble des acteurs de la prévention.

C’est ce dernier phénomène qui est le plus craint bien que notre Commune n’y soit pas réellement exposée. Cependant, les changements climatiques induisent de nouveaux aléas et les populations n’ont souvent plus l’habitude de ces phénomènes qui deviennent de plus en plus espacés.

**Mais le risque existe malgré tout et son ampleur n’est pas prévisible. Les lacs-réservoirs en amont (Les Grands Lacs de Seine) n’écarteront que de 40 à 50 cm, une grande crue majeure (centennale ou millénaire). Il faut donc rappeler que c’est un vrai risque et qu’il faut s’y préparer sérieusement pour le moment venu, avoir les bons gestes au bon moment.**



**Mairie de Saint-Mammès**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de  
sauvegarde  
Risque **INONDATION**

Délibération du Conseil

Date :

*4/3*

Version 2.C

« Anticiper pour agir juste »



### Saint-Mammès

Saint-Mammès est une commune de 3 300 habitants située entre Fontainebleau et Montereau-Fault-Yonne. Elle appartient administrativement à l'arrondissement de Fontainebleau, ville sous-préfecture.

A la confluence de la Seine et du Loing, l'aléa le plus souvent rencontré par la commune est l'inondation. Les crues les plus importantes entre 1900 et aujourd'hui ont été celles de 1910 (PHEC), 1955 et 1982. Sa présence en bord d'eau la rend vulnérable également aux pollutions aux hydrocarbures (fuel, huile, gasoil, etc.).

Elle est défendue par les centres d'intervention et de secours (CIS) de Champagne/Seine (priorité 1) et Moret/Loing (priorité 2).

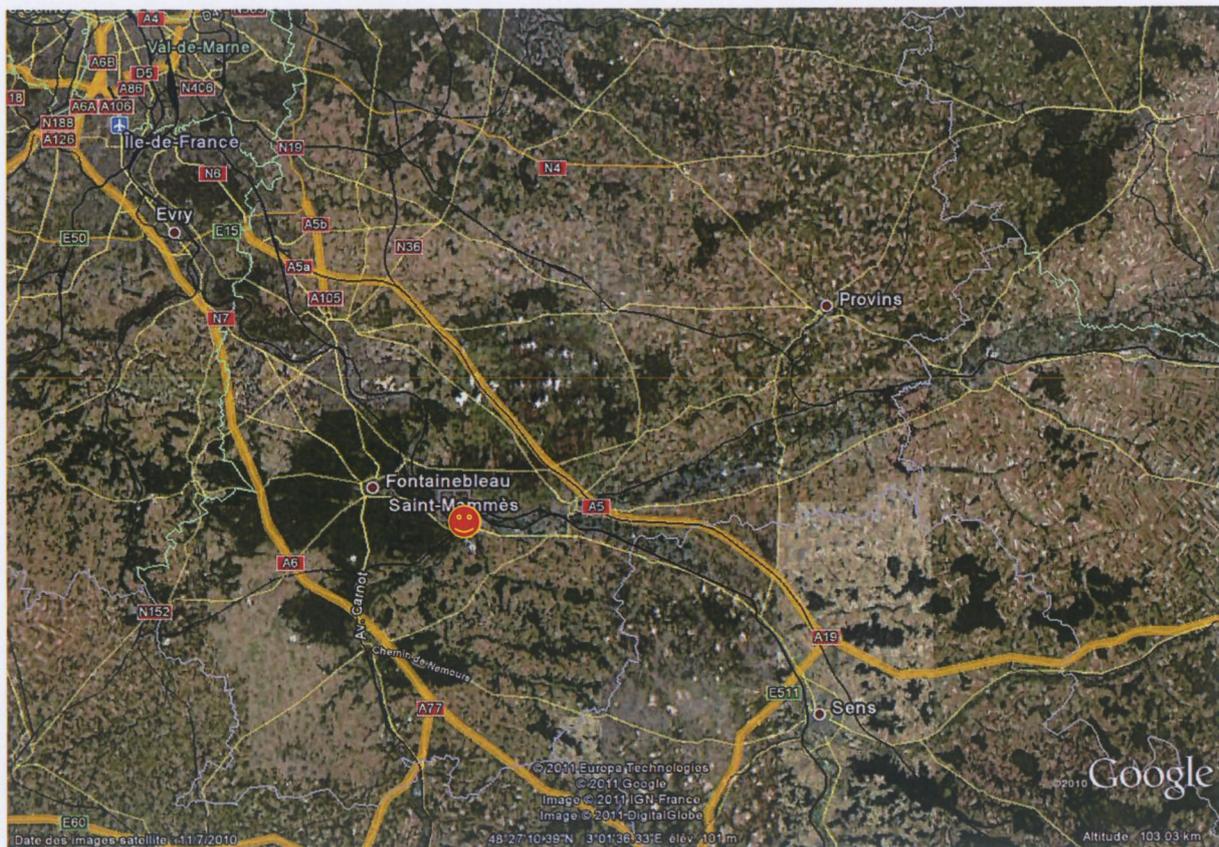


Figure 1 : Position de Saint-Mammès

Le plan communal de sauvegarde traite des événements exceptionnels et de la conduite à tenir en cas de situation extrême.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire de la gestion d'un événement. Le plan communal de sauvegarde a vocation à organiser la mobilisation des ressources de proximité et gérer les relations avec les Autorités départementales.

Délibération du :

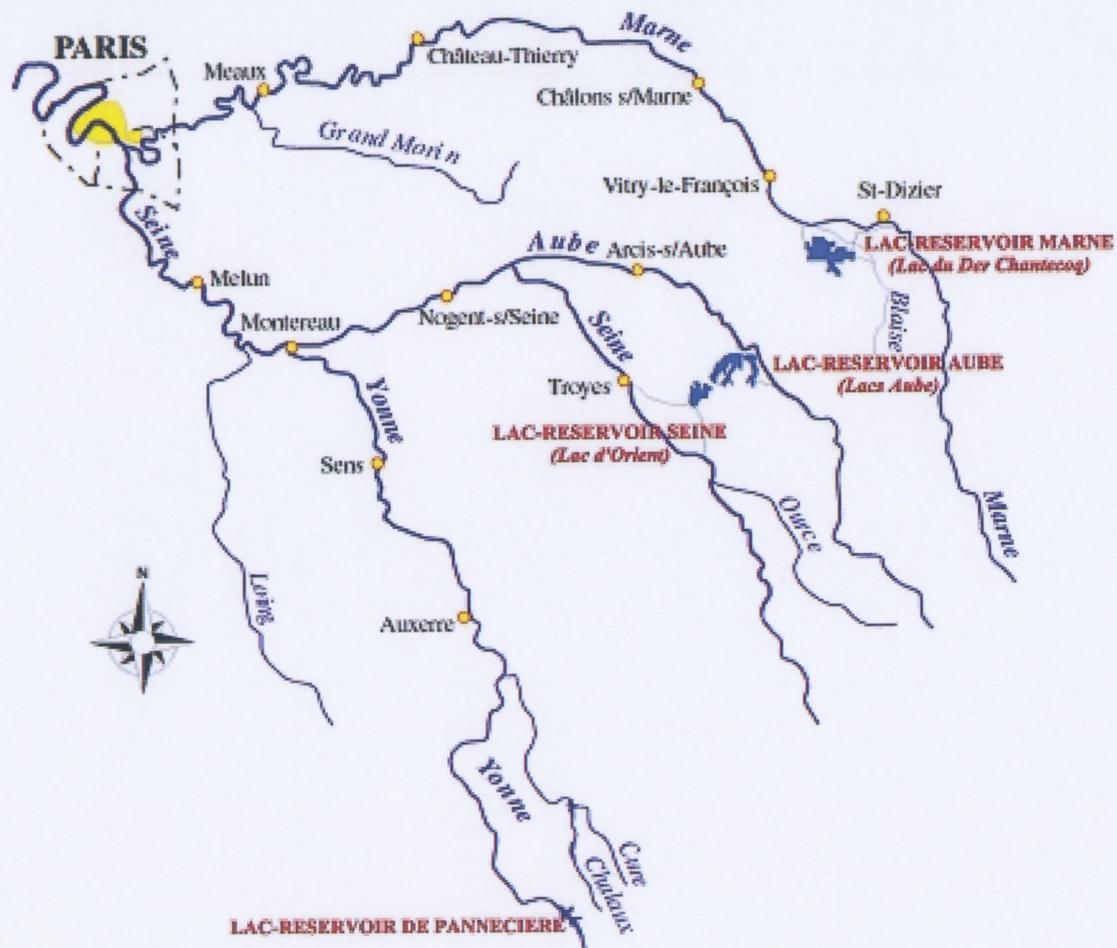
**Saint-Mammès**

Version : 2  
Indice : A

Les Grands Lacs de Seine ont comme mission d'écarter temporairement des grandes crues grâce à leur capacité de stockage particulièrement importante.

Positionnés sur la Seine, l'Yonne et l'Aube pour ce qui concerne le Commune, c'est un véritable atout. Pourtant, sachons que de très grandes crues peuvent survenir et que l'ensemble des ouvrages permettront d'abaisser que de 0,40 à 0,50 m la cote maximale. Cela paraît peu, pourtant c'est très important déjà.

## Graphes d'exploitation



Réseau hydrologique et bassins versants Saint-Mammès  
Positionnement

	<b>Saint-Mammès</b>	Délibération du : Version : 2 Indice : C
--	---------------------	--



**Mairie de Saint-Mammès**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de  
sauvegarde  
Risque **INONDATION**

Délibération du Conseil

Date :

*[Signature]*

Version 2.b

Localisation de l'évènement – Lieux de repliement



**Carte de Saint-Mammès**

La carte de la commune ci-dessous permet de localiser les lieux de repliement ainsi que la localisation possible des évènements.

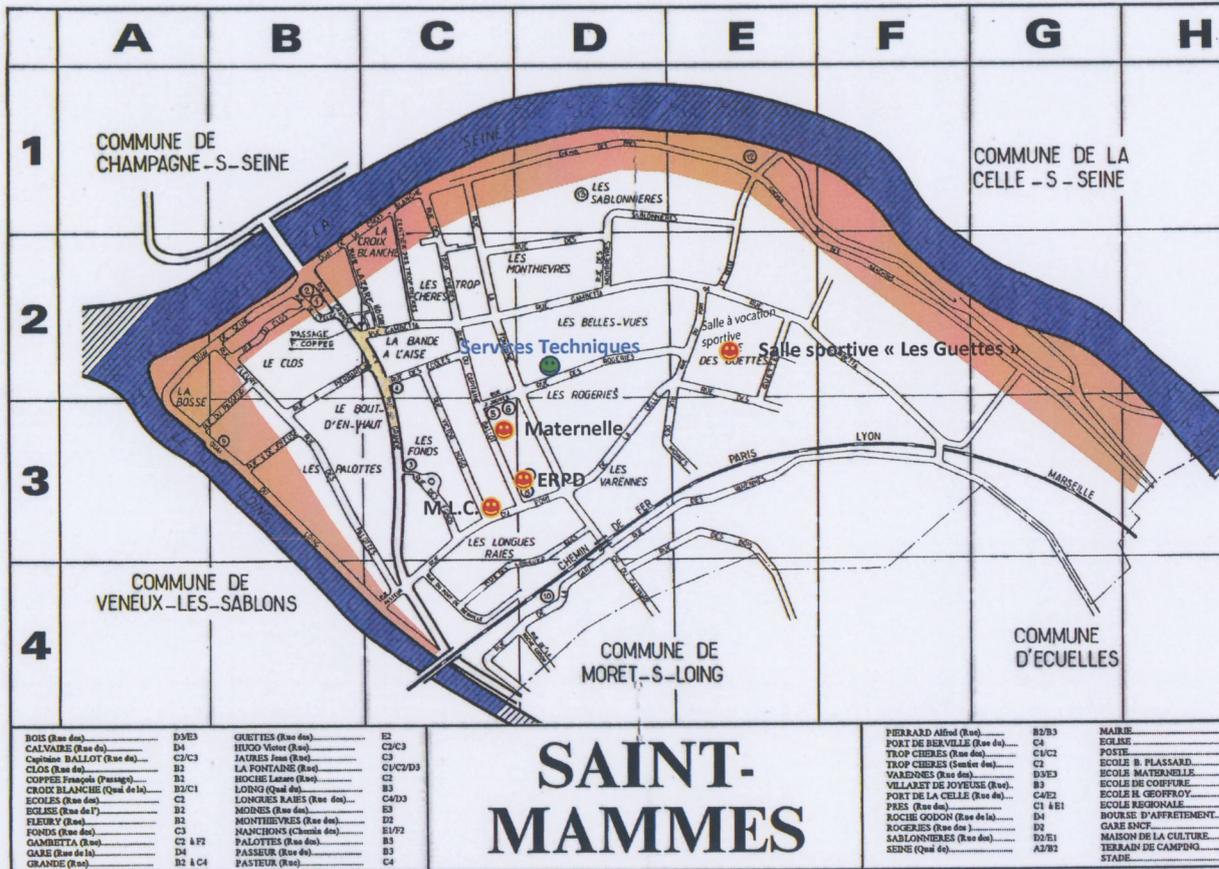


Figure 1 : carte des aléas

La localisation des services techniques est là pour rappeler le lieu de stockage des passerelles à mettre en place par l'armée pour les bateaux stationnés quai de la Croix Blanche. Les cloches de protection des bornes de distribution d'eau et d'électricité pour les mariners ne sont plus utiles aujourd'hui, le système étant en panne et hors tension et hors eau potable.

## Calcul de la cote prévisionnelle de crue

Prévisions Mercredi 01 juin 2016 / 17:00

Ybr - Mai le 28/12/2011

	Cote (m)	Décalage temporel (j)	Coef dec	Cote j-1	cote j	Δ	Tendance			
LOING	Cote Montargis	1,085	0,92	0,80	2,30	1,50	1,38			
	Cote Chalette/Loing	1,05	0,95	1,82	2,86	1,04	0,99	2,86		
	Cote Episy	0,5	1,00	2,04	2,53	0,49	0,49			
SEINE	Cote Bray/Seine	1	1,00	2,18	2,14	-0,04	-0,04	0,22		
	Cote Montereau	0,17	1,00	1,93	2,19	0,26	0,26			
AUBE	Cote Arcis	1,5	0,67	1,58	2,63	1,05	0,70	0,70		
YONNE	Cote Joigny	1,5	0,67	2,01	2,11	0,10	0,07	0,31		
	Cote Pont/Yonne	1	1,00	1,39	1,63	0,24	0,24			
Cote normale							Cote prévisionnelle à J+1		01/06/2016	
<b>Cote St Mammès</b>		<b>4,40</b>		<b>4,41</b>	<b>4,70</b>	<b>0,29</b>		<b>0,41</b>	<b>5,11</b>	
Les cotes calculées ne prennent pas en compte les régulations du fait des contrôles des barrages (ex.: Champagne/Seine) ou de l'activité de retenue ou restitution des Grands Lacs de Seine.									Cote MIN	5,01
									Cote MAX	5,21

## Mode d'emploi

- Etape 1** Ouvrir MOZILLA FIREFOX
- Etape 2** Aller sur le site [www.vigiecrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigiecrues.ecologie.gouv.fr)
- Etape 3** Aller sur le bassin Seine Moyenne
- Etape 4** Chercher les cotes pour les différents appareils de mesure
- Etape 5** Remplir le tableau dans les cases bleues en respectant scrupuleusement les stations de mesure et les jours et heures (24h entre cote j et (j-1))
- Etape 6** Reporter la prévision de la cote Saint-Mammès J+1 avec une erreur de +/- 5 cm dans les différents supports de communication (C. de Communication)

mardi 31 mai 2016

## Plan Prévention des Risques d'Inondation

Rues	nombre de Logements	rouge	marron	jaune foncé	jaune clair	vert	bleu foncé	bleu clair
Clos	34					34		
Croix Blanche	56					1	55	
Eglise	10					10		
Fleury	22				8	14		
Grande	38					38		
La Fontaine	14		14		1			
Lazare Hoche	12						12	
Loing	46	46						
Nanchons	27			27				
Palottes	9				9			
Passeur	1	1						
Pasteur	3		3					
Port de la Celle	9		2		7			
Prés	4	1	3					
Sablonnières	21				21			
Seine	63						2	61
Trop Chères	15		6		7		2	
Villaret de Joyeuse	6	6						
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>54</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>53</b>	<b>97</b>	<b>71</b>	<b>61</b>

## Nos principales missions

La vigilance crues sur les cours d'eau surveillés par l'État, mission assurée 365 jours par an, 24h/24h

L'assistance aux collectivités dans le domaine de la prévision et de l'information sur les crues sur l'ensemble de la zone d'action du SPC (mise en place de systèmes d'annonces de crues, de repères de crues)

La capitalisation de la connaissance sur les risques inondations relative aux cours d'eau de la zone d'action du SPC.



## Vous pouvez nous aider

Le SPC SMYL améliore en permanence la fiabilité et la pertinence de ses prévisions. Dans cet objectif, il nous est impératif de connaître au mieux les crues passées et les dégâts provoqués.

L'aide des maires et du grand public est essentielle pour recueillir des témoignages sur les crues, qu'il s'agisse de documents écrits, de films, de photographies... Le SPC prend à sa charge la duplication de ces supports qui seront rendus dans les meilleurs délais.

## En cas de crue...

Site national de la vigilance crues

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Serveur local du  
Service de prévision des crues  
Seine moyenne-Yonne-Loing

► N°Indigo 0 820 031 873

0,15 € TTC / MN

Direction Régionale et  
Interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie  
DRIEE

SPC SMYL  
10 rue Crillon  
75004 PARIS

juin 2013  
DRIEE/SPC/MN

# SERVICE DE PREVISION DES CRUES

Seine moyenne -Yonne - Loing



Recherches, Initiatives, Subvants et Moyens  
Énergie et Climat  
Développement durable  
Prévision des risques  
Infrastructures, Transports et Eau

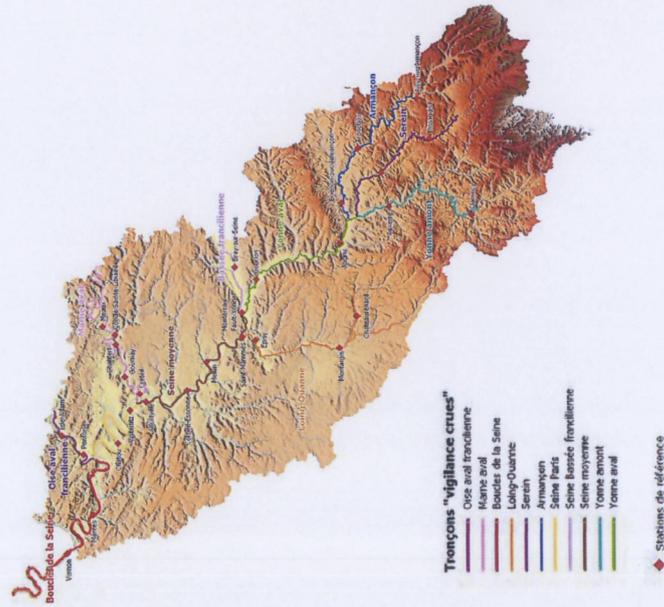
Présent  
pour  
l'avenir



## Le SPC Seine moyenne-Yonne-Loing

Créé en juillet 2006, le service de prévision des crues pour les bassins de la Seine moyenne, de l'Yonne et du Loing, porté par la DRIEE Île-de-France, a en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues :

- de la Seine, de son entrée en région Île-de-France jusqu'à Poses ;
- de l'Yonne, de Dornecy à sa confluence avec la Seine ;
- de l'Armançon et du Serein, de leurs entrées dans le département de l'Yonne à leurs confluences avec l'Yonne ;
- du Loing, de son entrée dans le département de l'Ouaine, de son entrée dans le département du Loiret à sa confluence avec le Loing ;
- de la Marne et de l'Oise, dans leurs parties franciliennes.

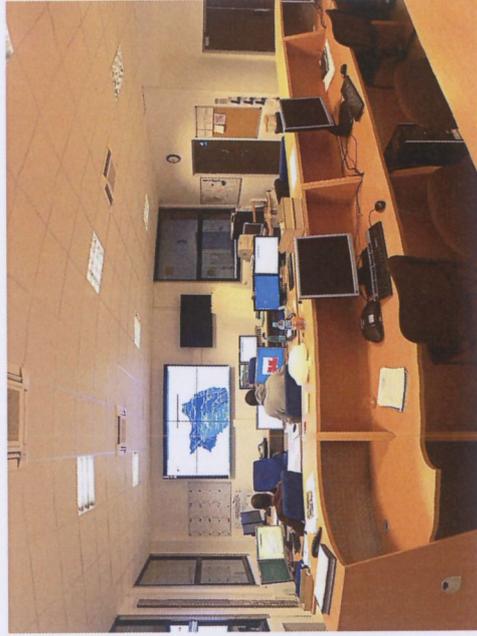


## Le fonctionnement opérationnel

Pour remplir sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues liée à la production de la carte de vigilance, tous les jours de l'année, les prévisionnistes du SPC SMYL analysent :

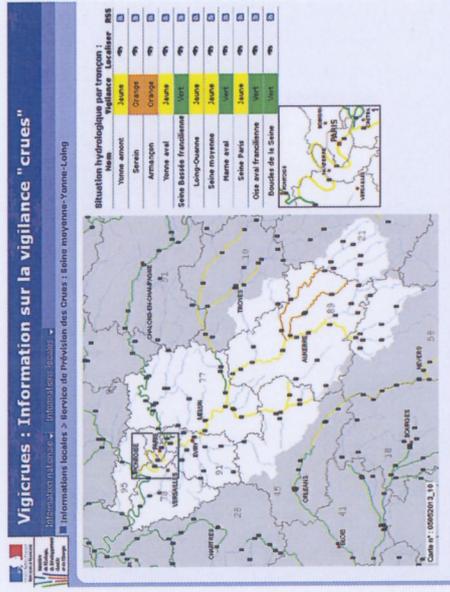
- les observations et prévisions météorologiques fournies par Météo-France, base fondamentale de la prévision ; en effet, les précipitations sont l'élément déclencheur essentiel des crues ;
- les relevés des hauteurs d'eau et/ou débits aux stations hydrométriques : ces données sont essentiellement produites par un réseau de stations télétransmises et collectées à minima une fois par jour. Un réseau d'observateurs, présents sur le terrain, complète le dispositif de mesure automatique sur les principales stations situées en tête de bassin

Ainsi, en situation présentant un risque hydro-météorologique, les prévisionnistes élaborent des prévisions aux stations représentatives des tronçons surveillés, permettant ainsi de suivre l'évolution de la situation hydrologique.



## La Vigilance sur les crues

A l'issue de l'expertise, un **bulletin d'information** est produit par les prévisionnistes, attribuant à chacun des 11 tronçons, une couleur de vigilance en fonction d'une évaluation du risque, pour les prochaines 24 heures :



**Carte de vigilance éditée le 5 mai 2013 à 10h**

La carte de vigilance (niveau national et local) et les bulletins sont ensuite diffusés simultanément aux acteurs de la sécurité civile par messagerie sécurisée, et aux médias et à la population via le site <http://www.vigicrues.gouv.fr>.

Ce site permet également d'accéder aux données temps réel sur les stations de mesure existantes sur les cours d'eau.

**Rouge** Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens

**Orange** Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

**Jaune** Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

**Vert** Pas de vigilance particulière requise



Être informé permet d'être prêt le moment venu et cela permet de maîtriser des gestes simples qui peuvent vous aider à traverser une catastrophe naturelle dans les meilleures conditions.

En cas d'urgence, mieux vaut ne pas improviser, c'est pour cela que la Commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré avec des fiches-réflexe.

Lisez attentivement cette fiche qui vous donne des conseils pour vous préserver au mieux.

### **Si vous devez être évacués :**

- N'oubliez pas vos papiers, vos ordonnances et vos médicaments et reportez-vous à la page suivante
- Mettez ce document bien en évidence chez vous. Il vous sera peut-être bien utile malheureusement un jour.

**N'oubliez pas vos caves !**

# Document d'information communal sur les risques majeurs

DICRIM

Mairie de Saint-Mammès



**Mairie de Saint-Mammès**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs**

Risque **INONDATION**

Plan communal de  
sauvegarde (PCS)

**DICRIM**

## Que faire en cas d'inondation ?

Responsable	Action	Personnes concernées
<b>Mairie de Saint-Mammès</b> 01.64.23.39.41 accueil@saint-mammes.com	Elle vous informera du risque et de ses conséquences sur les biens et les personnes. Elle vous rappellera les gestes – souvent simples – qui permettent de sauvegarder les Personnes et les biens.	Les riverains des Quais de Seine et du Loing et des rues adjacentes en fonction des prévisions des hauteurs de crues
<b>Poste de Commandement Communal (PCC)</b>  (situé en mairie – Bât. B)	Son rôle est de <b>coordonner</b> l'ensemble des <b>actions</b> qui doivent être mises en œuvre pour <b>gérer la situation</b> au fur et à mesure de son déroulement. Il est dirigé par le maire ou son représentant avec l'appui des services de secours de Seine-et-Marne.	Maire (Directeur des Opérations de Secours) Services administratifs et techniques communaux  Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Police nationale  Services préfectoraux Services de l'Etat  Voies Navigables de France Etc.

### Des gestes à ne pas oublier

Ouvertures (portes, fenêtres, etc.)	<b>Fermez-les et éventuellement réalisez un batardeau devant portes et portes fenêtres du rez-de-chaussée.</b>	Un batardeau retarde l'entrée de l'eau dans une habitation. Il peut s'avérer utile dans bien des cas !
Meubles, papiers administratifs	Mettez-les en hauteur.	à l'étage par exemple ou hors d'eau
Tout ce qui est sensible à l'eau !	Mettez-les en hauteur.	à l'étage par exemple ou hors d'eau
 Electricité  gaz	Coupez les arrivées d'électricité (disjoncteur) et de gaz (vanne)	Cela évitera tout risque d'électrocution ou de suffocation
Voiture - Véhicule	Stationnez votre véhicule dans les rues qui ne seront pas inondées !	Marcher un peu est préférable à ne plus posséder sa voiture en état ...



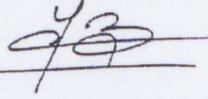
La crue de référence à Saint-Mammès est la crue de 1910 qui restera dans les mémoires des Mammésiens comme une crue légendaire.

Les trois crues de 1955, 1982 et 2016, bien que moins importantes ont, elles aussi, laissé des souvenirs amers.

**Restons vigilants !**



Responsable	Action	Personnes concernées
<p><b>Responsable de communication</b> (Responsable de Communication – CCOM)</p> <p><b>Chargée de communication</b> (Chargé de Communication – CCOM)</p>	<p><b>Rédaction communiqué :</b> Mise à jour appli mobile (notification) Pré-alerte par SMS/SMV Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : <a href="http://www.saint-mammes.com">www.saint-mammes.com</a></p> <p><b>Si cote 4,80m :</b> Appel du propriétaire du haras Appel du président du yachting club Rédaction courrier aux riverains :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue des Prés</li> <li>- Rue des Nanchons</li> <li>- Centre équestre</li> <li>- Centre de yachting</li> <li>- Propriétaires de péniche (VNF)</li> </ul> </p>	<p>Population</p>
<p><b>DST</b> (REOP)</p>	<p>Mobilisation des agents en fonction de la cote à 24h</p>	<p>Agents des services techniques</p>
<p><b>DGS</b> (RAC)</p>	<p>Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au sous-préfet et au Secrétaire général de la sous-préfecture Copies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SDIS</li> <li>• Chef du CI Champagne</li> <li>• Chef du Groupement Sud - SDIS</li> <li>• Commandant EF CSP Moret</li> </ul>	<p>Conseillers municipaux Sous-préfet SG sous-préfecture</p>
<p><b>DST</b> (REOP)</p>	<p>Recenser le matériel pour préparation d'une salle de repos en mairie</p>	<p>Membres de la cellule de crise</p>

 <p><b>Mairie de Saint-Mammès</b> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p><b>Fiche réflexe</b></p>	<p>Plan communal de sauvegarde Risque <b>INONDATION</b></p> <p><b>Niveau 2</b></p>	<p>Délibération du Conseil</p> <p>Date : </p>  <p>Version 2.D</p>
<p>Niveau de déclenchement : Orange </p>		

Responsable	Action	Personnes concernées
<p><b>Maire</b> (Directeur des Opérations de Secours - DOS)</p>	<p>Déclenchement niveau 2 (orange) : cote Seine 5,85m</p>	<p>Cellule de crise</p>
<p><b>Maire</b> (Directeur des Opérations spéciales - DOS)</p>	<p>Activation de la cellule de crise en mode N2 :</p> <p><b>« Vigilance »</b></p> <p><b>Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)</b></p>	<p>Maire (DOS) 1<sup>er</sup> adjoint (DOP) Adjoint de la Communication (RCOM) Directrice Générale (DGS - RAC) Directeur des Services techniques (DST – REOP) Chargée de communication (CCOM)</p> <p>Membres de l'exécutif</p>
<p><b>Directeur des services techniques</b> (Responsable opérationnel – REOP)</p>	<p>Distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bastinges } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madriers } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parpaings } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe électrogène } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moto-pompe } </li></ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Cuissardes } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lampes torches } <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planches } </li></ul> </li> </ul> </li> <li>- Sonalerte</li> </ul> <p><b>Si cote 5,50m :</b> Evacuation des personnes des rues des Prés et des Nanchons</p> <p><b>Si cote 5,85m :</b>  Fermeture Quai du Loing</p>	<p>Riverains concernés</p> <p>Services techniques</p> <p>Services techniques</p> <p>Police municipale</p>
<p><b>Maire</b> (DOS)</p> <p><b>Directrice Générale</b> (Responsable des Actions Communales - RAC)</p>	<p>Sollicitation des services de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lits de camp</li> <li>- Couvertures</li> <li>- Micro-ondes</li> <li>- Conserves</li> <li>- Couverts et vaisselles</li> </ul>	<p>Préfecture</p> <p>Services techniques</p>
<p><b>Directeur des services techniques</b> (REOP)</p> <p><b>(3,4 : hors période scolaire)</b></p>	<p>Préparation des centres d'hébergement d'urgence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Salle à vocation sportive</li> <li>2. Maison des Loisirs et de la Culture</li> <li>3. Ecole Régionale du 1<sup>er</sup> Degré</li> <li>4. Salle de motricité de la maternelle</li> </ol>	<p>Services techniques</p>

Responsable	Action	Personnes concernées
<p><b>Maire</b> (DOS)</p> <p><b>Directrice Générale</b> (RAC)</p>	<p>Vérification du niveau des fleuve et rivière : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7">www.vigicrues.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7</a></p> <p>Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : <a href="http://www.grandslacsdeseine.fr">www.grandslacsdeseine.fr</a></p> <p>Calcul de la cote prévisionnelle +24h Etablissement des cartes prévisionnelles d'impact du territoire communal</p>	<p>Adjoint chargé de la Communication (RCOM)</p> <p>Chargée de communication (CCOM)</p> <p>Une personne désignée</p>
<p><b>Maire</b> (Directeur des Opérations spéciales - DOS)</p>	<p>Désigne deux équipes de deux personnes (PDS1 et PDS2) pour solliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve communale (RCSC)</li> <li>• Bénévoles (PDS1)</li> <li>• Associations caritatives (PDS2)</li> <li>• Associations communales (PDS2)</li> </ul>	<p>Associations Population</p>
<p><b>Maire</b> (Directeur des Opérations spéciales - DOS)</p>	<p>PDS établissent les listes de bénévoles avec contacts téléphoniques certains.</p> <p>PDS organisent des équipes de bénévoles (EBE) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les riverains (distribution courrier)</li> <li>• Prévenir les riverains (porte à porte)</li> <li>• Accompagner les pompiers pour les évacuations</li> <li>• Recenser les personnes fragiles ou à risque(s)</li> </ul>	<p>Associations Population</p>
<p><b>Adjoint chargé de la communication</b> (RCOM)</p> <p><b>Chargée de communication</b> (CCOM)</p>	<p>Rédaction communiqué : Envoi alerte par SMS/SMV aux personnes inscrites Mise à jour de l'appli mobile (notification) Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : <a href="http://www.saint-mammes.com">www.saint-mammes.com</a></p> <p>Affichage en mairie</p> <p><b>Si cote 5,85m :</b> Rédaction courrier aux riverains : - Quai du Loing - Quai de la Croix Blanche - Quai de Seine</p>	<p>Population</p>
<p><b>Equipes de Bénévoles</b> (EBE)</p>	<p>Sur ordre du Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont affectés à un secteur</li> <li>• Partent sur le terrain pour prévenir la population <b>dans le secteur indiqué</b></li> </ul>	<p>Population</p>
<p><b>Adjoint chargé de la communication</b> (RCOM)</p>	<p>Information des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture</p>	<p>Conseillers municipaux DGS DST Sous-préfet SG sous-préfecture SDIS Ci de Champagne/Seine Commissariat de police de Moret/Loing</p>



Niveau de déclenchement : Rouge



Responsable	Action	Personnes concernées
<b>Maire</b> (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 3 (rouge) : cote Seine 6,20m	Cellule de crise
<b>Maire</b> (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : <b>« Opération »</b>  <b>Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)</b>	Maire (DOS) 1 <sup>er</sup> adjoint (DOP) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Directrice Générale (DGS – RAC) Directeur des Services techniques (DST – REOP) Chargée de communication (CCOM)
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b> (Directeur des Opérations - DOP)  <b>Directeur des services techniques</b> (Responsable Opérationnel - REOP)	Aide à la mise en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bastaings</li> <li>- Madriers</li> <li>- Parpaings</li> <li>- Planches</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe électrogène où cela est nécessaire</li> <li>- Mise en place motopompe chez les riverains les plus touchés dans l'ordre de priorité défini par la cellule de crise</li> <li>- Sonalerte (information)</li> </ul> <b>Si cote 6,20m :</b> Fermeture Quai de Seine Quai de la Croix Blanche	Riverains concernés  Services techniques  Police municipale
<b>Maire</b> (DOS)  <b>Directrice Générale</b> (Responsable des Actions Communales – RAC)	Mise en place des passerelles Quai de la Croix Blanche  Actions communales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activation des centres d'hébergement d'urgence</li> </ul> Action sous contrôle de la mairie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à l'eau des bateaux de joutes.</li> <li>• Sollicitation des barreurs</li> </ul>	ST  Directrice Générale Maire / Adjoint / Conseillers
<b>Maire</b> (DOS)  <b>Directrice Générale</b> (RAC)	Vérification du niveau des fleuve et rivière : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7">www.vigicrues.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7</a>  Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : <a href="http://www.grandslacsdeseine.fr">www.grandslacsdeseine.fr</a>  Calcul de la cote prévisionnelle +24h	Adjoint chargé de la Communication (RCOM)  Chargée de communication (CCOM)

Responsable	Action	Personnes concernées
<p><b>Adjoint chargé de la communication</b> (RCOM)</p> <p><b>Chargée de communication</b> (CCOM)</p>	<p>Rédaction communiqué Envoi alerte par SMS/SMV Mise à jour appli mobile (notification) Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : <a href="http://www.saint-mammes.com">www.saint-mammes.com</a> Affichage en mairie</p> <p>Si cote 6,20m : Rédaction courrier aux riverains : - Quai du Loing - Quai de la Croix Blanche - Quai de Seine</p>	<p>Population</p>
<p><b>Directrice Générale</b> (RAC)</p>	<p>Information des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie au Sous-préfet, Secrétaire général de la sous-préfecture</p>	<p>Conseillers municipaux Sous-préfet SG sous-préfecture SDIS CI de Champagne/Seine Commissariat de police de Moret/Loing</p>
<p><b>Maire</b> (DOS)</p>	<p>Coordonne l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur le territoire communal</p> <p>Demande à la DGS-RAC de préparer les opérations liées à la décrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation du ramassage des encombrants, des produits « toxiques » et des OM</li> <li>• Nettoyage de l'espace public</li> <li>• Vérification de la distribution d'eau, d'électricité, de gaz</li> <li>• Recensement des personnes sinistrées (établissement de listes croisées)</li> </ul> <p>Pour cela, elle désigne les personnes qui l'aideront dans cette tâche. Les personnes désignées ne pourront pas être appelées à d'autres tâches.</p> <p>Maintient les dispositifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la population</li> <li>• Maintien de l'ordre (surveillance)</li> <li>• Prévention des pollutions</li> <li>• Evacuation des personnes sensibles ou fragiles</li> </ul>	<p>Réserve Communale de Sécurité Civile</p> <p>+</p> <p>Toutes</p>



**Mairie de Saint-Mammès**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de sauvegarde  
Risque **INONDATION**

Niveau 0

Délibération du Conseil

Date :



*4/3*

Version 2.b

Niveau de déclenchement : Vert (Décru – cote Seine < 6,00m    

Responsable	Action	Personnes concernées
<b>Maire</b> (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Retour au mode N1 de la cellule de crise et activation :  <b>« Opération »</b> <b>Puis « Vigilance »</b> <b>Puis « Veille »</b>  <b>Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)</b>	Maire (DOS) 1 <sup>er</sup> Adjoint (DOP) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Directrice Générale (RAC) Directeur des Services techniques (REOP) Chargée de communication (CCOM)
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b> (Directeur Opérationnel – DOP)  <b>Directeur des services techniques</b> (Responsable Opérationnel – REOP)	Repliement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bastaings</li> <li>- Madriers</li> <li>- Parpaings</li> <li>- Cuissardes</li> <li>- Lampes torches</li> <li>- Planches</li> <li>- Sonalerte</li> <li>- Bateaux de joutes</li> </ul> Ouverture : <ul style="list-style-type: none"> <li> Quai de Seine</li> <li> Quai de la Croix Blanche</li> <li> Quai du Loing</li> <li> Rue des Prés</li> <li> Chemin des Nanchons</li> </ul> Nettoyage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide aux commerces</li> <li>• Quais</li> <li>• Aide à la population</li> </ul>	Services techniques  Police municipale Club de joutes  Services Techniques  Services techniques
<b>Maire</b> (DOS)  <b>Directrice Générale</b> (Responsable des Actions Communales – RAC)	Vérification du niveau des fleuve et rivière : <a href="http://www.vigicru.es.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7">www.vigicru.es.gouv.fr/niveau2.php?CdEntVigiCru=7</a>  Vérification du fonctionnement des lacs de retenue amont : <a href="http://www.grandslacsdeseine.fr">www.grandslacsdeseine.fr</a>  Calcul de la cote prévisionnelle +24h	Adjoint chargé de la communication (RCOM)  Chargée de communication (CCOM)
<b>Adjoint chargé de la communication</b> (RCOM)  <b>Chargée de communication</b> (CCOM)	Rédaction de communiqués Mise à jour Appli mobile (notification) Fin d'alerte SMS/SMV Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : <a href="http://www.saint-mammes.com">www.saint-mammes.com</a> Affichage en mairie  Information des riverains	Population

Responsable	Action	Personnes concernées
<p><b>Directrice Générale</b> (Responsable des Actions Communales – RAC)</p>	<p>Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture</p>	<p>Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS CIS de Champagne/Seine Commissariat de Moret/Loing</p>
<p><b>Maire</b> (Directeur des Opérations de Secours – DOS)</p>	<p><b>Coordonne toutes les actions liées à la décrue.</b></p> <p>Le plus important commence avec la baisse des eaux qui laisse apparaître les dégâts subis sur les espaces privés et publics.</p> <p>Les actions de recensement des dégâts, des <b>pollutions</b>, des zones touchées ou impactées commencent.</p> <p>Ne pas oublier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les effets consécutifs à la crue (ex : <b>coupure d'électricité</b>, de <b>gaz</b> ou de <b>téléphone</b> dans des quartiers alimentés par des postes inondés)</li> <li>• Le <b>recensement des équipements polluants</b> qui ne sont pas forcément connus ou déclarés (cuve à fuel, de gaz, etc.)</li> </ul> <p>Une action particulière doit être mise en œuvre pour <b>redémarrer le commerce de proximité</b> aussi rapidement que possible.</p> <p>Utiliser cet événement climatique pour <b>continuer la sensibilisation de la population</b> au risque « inondation » sur la commune.</p> <p>Re distribuer le DICRIM « Inondation »</p>	
<p><b>Directrice Générale</b> (Responsable des Actions Communales – RAC)</p>	<p><b>Gestion des déchets.</b></p> <p>Organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets liés aux inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des encombrants</li> <li>• Gestion des « toxiques »</li> <li>• Gestion des déchets alimentaires</li> <li>• Gestion du tri selectif des déchets</li> </ul>	<p>SMICTOM SMITOM-LOMBRIC Délégué du SMICTOM</p>